

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois d'octobre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le 19 octobre deux mille vingt et un.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Jacques SABOURIN, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Christelle JOVOVIC, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL,

Excusés : Nathalie LAGRANGE a donné procuration à Bruno GIBERT, Céline GROSZY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL

Absents : Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN,

Secrétaire de séance : Claudine BENOIT

Date de convocation des élus : 19 octobre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 19 octobre 2021

Membres présents lors du conseil : 18

Membres absents : 5

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION 2021-103. TRAVAUX : DELIBERATION AUTORISANT LA
SPL 30, EN QUALITE DE MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT AMBROIX,
A SIGNER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UNE MSP DANS UNE PARTIE DE L'ANCIEN IMMEUBLE
DE LA MAISON DE RETRAITE**

Rapporteur : Monsieur DE FARIA

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-116 du 16 décembre 2020 approuvant le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-006 du 17 février 2021 sollicitant les subventions pouvant être liées à ce projet ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-017 du 14 avril 2021 confiant sous forme de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, la création de la MSP, au profit de la SPL 30.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Monsieur le Maire rappelle la procédure de consultation portant sur le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Saint-Ambroix en Maison de Santé Pluridisciplinaire :

La consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée le 8 juin 2021 suivant la procédure avec négociation en application des articles R2124-3, R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 09 juillet 2021 – 18h00. 16 plis ont été déposés dans les délais. La commission Ad Hoc réuni le 15 juillet 2021 a procédé à l'examen des candidatures conformément aux critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et a proposé de retenir les trois équipes de maîtrise d'œuvre suivantes : Groupement HB More (mandataire) / Groupement CLN architecture (mandataire) / Groupement Christian PIRO Architecte (mandataire). Suite à la proposition de la commission,

Monsieur le Maire a sélectionné les 3 équipes de maîtrise d'œuvre susmentionnées pour présenter une offre.

Le dossier de consultation a été mis à la disposition de ces 3 équipes le 16 juillet 2021 pour une remise des offres le 13 septembre 2021 – 12h00. Trois offres sont parvenues dans les délais et ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, chargée de choisir le titulaire du marché, s'est réunie le 6 octobre 2021 et a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, sur la base des offres initiales sans négociation, à l'équipe présentant l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

Groupement HB More (mandataire) / BETEM Languedoc Roussillon / Atelier ROUCH
Pour un montant de 268 400.00 € HT, soit 322 080.00 € TTC, représentant 12.20 % du montant prévisionnel des travaux fixé par le maître d'ouvrage à 2 200 000 € HT.

Où l'exposé,
Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la SPL 30, mandataire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

Le Conseil Municipal ayant délibéré à l'unanimité :

AUTORISE la SPL 30, en qualité de mandataire, à signer, au nom et pour le compte de la commune de Saint Ambroix, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Saint-Ambroix en Maison de Santé Pluridisciplinaire avec le groupement HB More (mandataire) / BETEM Languedoc Roussillon / Atelier ROUCH, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 268 400 € HT, représentant 12.20 % du montant prévisionnel des travaux fixé par le maître d'ouvrage à 2 200 000 € HT.

AUTORISE la SPL 30 à prendre toutes les mesures d'exécution de ce marché dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée.

CONFIRME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la MSP 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le 29 OCT. 2021
et l'affichage le : 29 OCT. 2021



Maître d'ouvrage

Commune de Saint-Ambroix

Mandataire du maître d'ouvrage

SPL 30



Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Saint-Ambroix en Maison de Santé Pluridisciplinaire

Procédure avec négociation

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES
septembre 2021

Rappel de la procédure

La consultation a été engagée selon la procédure avec négociation en application de l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-12 à R2161-20 dudit code.

Montant estimatif du marché de maîtrise d'œuvre: 271 931,76 € HT

La publicité a été envoyée au JOUE et au BOAMP le 08/06/2021. La publication a également été faite sur la plateforme de dématérialisation « achat public ».

La date limite de réception des candidatures était fixée au 09/07/2021 – 18h00. 16 plis ont été déposés dans les délais.

Les critères de sélection des 3 candidats étaient les suivants:

Moyens humains et financiers des membres de l'équipe au regard de la consistance de la mission et des caractéristiques de l'opération (note sur 30 points)

Organisation de l'équipe au regard du projet de réhabilitation à mener (note sur 40 points)

Qualité et pertinence des références présentées au regard de l'adéquation avec le projet (note sur 30 points)

La commission ad hoc réunie le 15/07/2021 a proposé, après examen des candidatures, la liste des 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à présenter une offre.

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le maire a sélectionné les 3 candidats admis à présenter une offre comme suit : Groupement HB More (mandataire) / Groupement CLN architecture (mandataire) / Groupement Christian PIRO Architecte (mandataire).

Le dossier de consultation a été mis à la disposition des 3 équipes le 16/07/2021 via la plateforme de dématérialisation.

La date limite de remise des offres était fixée au 13/09/2021 - Les 3 offres nous sont parvenues conformes et dans les délais. L'ouverture et l'analyse des offres initiales sont reproduites dans les tableaux ci-après.

Les critères de sélection des offres sont les suivants:

1. Valeur technique de l'offre : Pondération : 60 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des éléments de l'offre détaillés dans le mémoire technique selon les sous-critères listés ci-dessous :

Note sur la compréhension et l'analyse du programme et des attentes du maître d'ouvrage : noté sur 15 points

Note d'intention sur le projet (1ère approche du site, potentialités, etc.) : noté sur 20 points

Proposition optimisée de phasage prévisionnel des études et des travaux incluant une proposition de délai optimisé pour le dépôt du PC : noté sur 15 points

Note sur la capacité du Maître d'œuvre à respecter l'enveloppe travaux fixée par le Maître d'Ouvrage : noté sur 10 points

2. Prix des prestations : Pondération : 40 points

Hmin

N= ----- X 40

H

Où :

Hmin = montant des honoraires les plus bas

H = montant de l'offre dont on cherche à définir la note

N = note de l'offre

La somme des notes pondérées, obtenues par critère de jugement des offres, permettra d'établir le classement final des offres reçues. Les offres sont donc classées par ordre décroissant, l'offre ayant obtenu la meilleure des notes pondérées sera retenue. En cas d'égalité d'offres sur la note finale après pondération des critères, la meilleure note obtenue dans le critère prix prévaudra.

Ouverture des plis et recensement des pièces

N° Pli	IDENTITE DU MANDATAIRE	AE	NOTE METHODOLOGIQUE	MONTANT DE L'OFFRE	Pourcentage de rémunération par rapport au coût prévisionnel des travaux fixé par le maître d'ouvrage à 2 200 000 € HT	Pourcentage d'écart avec l'estimation de la rémunération de Maîtrise d'œuvre (cf. Bilan)	NOTE PRIX / 40
1	Sarl CLN architecture	X	X	272 345,00 €	12,38	0,15%	39,42
2	Christian PIRO	X	X	322 256,00 €	14,65	18,51%	33,32
3	HB MORE ARCHITECTES	X	X	268 400,00 €	12,20	-1,30%	40,00

ANALYSE TECHNIQUE DES OFFRES

N° Pli	Identité du mandataire	Note sur la compréhension et l'analyse du programme et des attentes du maître d'ouvrage / 15	Note d'intention sur le projet (1ère approche du site, potentialités, etc.) / 20	Proposition optimisée de phasage prévisionnel des études et des travaux incluant une proposition de délai optimisé pour le dépôt du PC. / 15	Note sur la capacité du Maître d'oeuvre à respecter l'enveloppe travaux fixée par le Maître d'Ouvrage / 10	NOTE VALEUR TECHNIQUE / 60
1	Sarl CLIN architecture	Compréhension et analyse se limitant pour l'essentiel à une reprise des principaux éléments de programme du projet de MSP. - Effort d'appropriation insuffisant. /5	Bonne note d'intention justifiant, sur la base d'éléments de diagnostics issus d'une première approche de site et de rapports techniques, les parti pris réalisés en matière de conception. /16	Achèvement des travaux fin juin 2023, au terme de 13 mois de chantier précédés de 8 mois d'études. => Au total, 21 mois soit un délai global de réalisation optimisé de 3 mois. /13	Le groupement, compétent, affirme son engagement à respecter l'enveloppe travaux. /8	42
2	Christian PIRO	Compréhension et analyse justifiées par une présentation assez sommaire des enjeux du projet de MSP. - Un effort d'exhaustivité et d'explicitation aurait été apprécié. /7	Assez bonne note d'intention faisant état de quelques orientations insuffisamment appuyées par des éléments de diagnostics issus d'une approche de site contextualisée. /12	Achèvement des travaux fin juin 2023, au terme de 12 mois de chantier (délai recommandé : 14 mois) précédés de 9 mois d'études. => Au total, 21 mois (recommandé : 23 mois) soit un délai global de réalisation optimisé de 1 à 3 mois. /12	Le groupement, compétent, affirme son engagement à respecter l'enveloppe travaux. /8	39
3	HB MORE ARCHITECTES	Bonne compréhension justifiée par une analyse approfondie des enjeux du projet de MSP. /12	Note d'intention faisant état de nombreuses orientations insuffisamment appuyées par des éléments de diagnostics issus d'une approche de site contextualisée. -Quelques longueurs révèlent la non spécificité du discours mobilisé, ce en dépit de la singularité du projet concerné /8	Achèvement des travaux mi-mai 2023, au terme de 12 mois de chantier précédés de 7 mois et demi d'études, => Au total, de 19 à 20 mois soit un délai global de réalisation optimisé de 4 à 5 mois. /15	Le groupement, compétent, affirme son engagement à respecter l'enveloppe travaux et prévoit la réalisation d'estimatifs à chaque phase et lors de chaque modification apportée au projet. /10	45

CLASSEMENT DES OFFRES

N° Pli	Identité du Mandataire	NOTE PRIX / 40	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE TOTALE / 100	CLASSEMENT
1	Sarl CLN architecture	39,42	42,00	81,42	2
2	Christian PIRO	33,32	39,00	72,32	3
3	HB MORE ARCHITECTES	40,00	45,00	85,00	1



Procédure avec négociation
en application des articles R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 6 OCTOBRE 2021

CHARGEE DE CHOISIR LE TITULAIRE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

OPERATION : REHABILITATION DE L'ANCIEN EHPAD DE SAINT AMBROIX EN MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE

Le mercredi 6 octobre 2021 à 9 h 00, s'est réunie en Mairie de Saint-Ambroix, Salle du Conseil Municipal - 1er étage de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DE FARIA, la commission d'appel d'offres chargée, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de choisir le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Saint-Ambroix en Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Les Personnes suivantes ont été convoquées pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres à voix délibératives :

Le Président de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA

Les Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Fabrice CHANEL

Monsieur Bernard BONNEFOY

Monsieur Daniel PIALET

Membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Madame Frédérique CAZALET

Monsieur Bruno GIBERT

Monsieur David MACQ

La présence de ces membres n'étant requise qu'en cas de défaillance d'un titulaire

Membres à voix consultatives :

Les personnalités invitées :

Madame Isabelle VIC, Trésorière - Centre des Finances Publiques de SAINT AMBROIX : excusée

Rappel de la procédure

La procédure mise en œuvre pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre est la procédure avec négociation en application de l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique et des articles R2161-12 à R2161-20 dudit code.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 08/06/2021 au JOUE (avis n° 2021/S112-293231 publié le 11/06/2021) et au BOAMP (avis n° 21-77368 publié le 10/06/2021). La publication a également été faite sur la plateforme de dématérialisation « achat public ». Le dossier de consultation était entièrement dématérialisé. La date limite de réception des candidatures était fixée au 09 juillet 2021 – 18h00. 16 plis ont été déposés dans les délais.

La commission Ad Hoc réuni le 15 juillet 2021 a procédé à l'examen des candidatures conformément aux critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et rappelés ci-dessous et a proposé de retenir les trois équipes de maîtrise d'œuvre suivantes : Groupement HB More (mandataire) / Groupement CLN architecture (mandataire) / Groupement Christian PIRO Architecte (mandataire).

Les critères de sélection des 3 candidats étaient les suivants :

- Moyens humains et financiers des membres de l'équipe au regard de la consistance de la mission et des caractéristiques de l'opération (note sur 30 points)
- Organisation de l'équipe au regard du projet de réhabilitation à mener (note sur 40 points)
- Qualité et pertinence des références présentées au regard de l'adéquation avec le projet (note sur 30 points)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le maire a sélectionné, en date du 15 juillet 2021, les 3 candidats admis à présenter une offre comme suit : Groupement HB More (mandataire) / Groupement CLN architecture (mandataire) / Groupement Christian PIRO Architecte (mandataire).

Le dossier de consultation a été mis à la disposition de ces 3 équipes, via la plateforme de dématérialisation « achat public », le 16 juillet 2021 pour une remise des offres le 13 septembre 2021 – 12h00. Trois offres sont parvenues dans les délais et ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation et rappelés ci-dessous :

1. Valeur technique de l'offre : Pondération : 60 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des éléments de l'offre détaillés dans le mémoire technique selon les sous-critères listés ci-dessous :

- Note sur la compréhension et l'analyse du programme et des attentes du maître d'ouvrage : noté sur 15 points
- Note d'intention sur le projet (1ère approche du site, potentialités, etc.) : noté sur 20 points
- Proposition optimisée de phasage prévisionnel des études et des travaux incluant une proposition de délai optimisé pour le dépôt du PC : noté sur 15 points
- Note sur la capacité du Maître d'œuvre à respecter l'enveloppe travaux fixée par le Maître d'Ouvrage : noté sur 10 points

2. Prix des prestations : Pondération : 40 points

Hmin

N= ----- X 40

H

Où :

Hmin = montant des honoraires les plus bas

H = montant de l'offre dont on cherche à définir la note

N = note de l'offre

La somme des notes pondérées, obtenues par critère de jugement des offres, permettra d'établir le classement final des offres reçues. Les offres sont donc classées par ordre décroissant, l'offre ayant obtenu la meilleure des notes pondérées sera retenue. En cas d'égalité d'offres sur la note finale après pondération des critères, la meilleure note obtenue dans le critère prix prévaudra.

Au vu des offres initiales remises et de leur analyse, il n'a pas été opportun d'engager des négociations avec les équipes. L'avis de marché et le règlement de la consultation ont prévu la possibilité pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide :

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, sur la base des offres initiales sans négociation, à l'équipe présentant l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

Groupement HB More (mandataire) / BETEM Languedoc Roussillon / Atelier ROUCH

Pour un montant de 268 400.00 € HT, soit 322 080.00 € TTC

Représentant 12.20 % du montant prévisionnel des travaux fixé par le maître d'ouvrage à 2 200 000 € HT.

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





.....

.....

Le rapport d'analyse des offres initiales est joint au présent procès-verbal.

Membres de la Commission d'Appel d'Offres (nom du Président souligné) :

Membres à voix délibératives :

NOM	TITRE	EMARGEMENT
<u>Monsieur Jean-Pierre DE FARIA</u>	Président de la CAO	
Monsieur Fabrice CHANEL	Membre titulaire de la CAO	
Monsieur Bernard BONNEFOY	Membre titulaire de la CAO	
Monsieur Daniel PIALET	Membre titulaire de la CAO	

Membres à voix consultatives :

NOM	TITRE	EMARGEMENT
Madame Isabelle VIC	Trésorière - Centre des Finances Publiques de SAINT AMBROIX	Excusée